



## INSTITUT SAINT-LO

### **Cours de Vacances**

#### **I. Conditions d'inscription**

Envoyer le dossier d'inscription ci-joint, dûment rempli, en y joignant les pièces suivantes :

- photocopies des bulletins trimestriels déjà reçus pour l'année en cours
- la lettre de présentation complétée par le Directeur de l'école fréquentée, afin de mieux connaître votre enfant sur la plan scolaire
- deux photographies récentes (dont l'une sera collée sur le dossier). Sur la seconde, préciser au dos, le prénom et le nom du candidat
- Un chèque d'acompte d'un montant de 400 € (pension), 300 € (demi-pension) ou 200 € (externat) , à l'ordre du « *Cours de Vacances de l'Institut Saint-Lô* » ; le solde sera réglé le jour de la rentrée du cours de vacances.

Aucune demande d'inscription ne pourra être acceptée **après le 6 juillet**, le cachet de la poste faisant foi.

En cas de refus de la candidature, le chèque vous sera retourné.

Toute correspondance doit être adressée à :

**Monsieur Louis BLONDEAU**  
**Directeur du Cours de Vacances**  
**INSTITUT SAINT-LO**  
**rue de l'Oratoire**  
**50180 AGNEAUX**

#### Remarque importante :

Nous ne prenons en considération le dossier, et il ne prend rang sur la liste d'attente, que le jour où il est complet (et non le jour de la demande). Nous acceptons, ou non, la candidature, après examen du dossier et en fonction des places disponibles. Les inscriptions cessent quand l'effectif est atteint, et cela sans préavis.

... / ...

## **II. Renseignements relatifs au Cours de Vacances**

### **1. Rentrée du Cours de vacances**

- Le dimanche 5 août 2012 pour les pensionnaires :
  - Entre 16h00 et 17h30 : pour les collégiens
  - Entre 17h00 et 18h30 : pour les lycéensAprès avoir déposé leurs affaires à l'internat, les élèves pourront rester avec leur famille en attendant le repas du soir. Il est demandé aux familles de respecter ces délais afin d'éviter une attente longue et pénible.
- Le lundi 6 août 2012 pour les demi-pensionnaires et les externes : entre 7h30 et 8h00.

### **2. Règlement :**

- Les Internes ne peuvent pas sortir de l'Etablissement.
- Téléphone : les élèves peuvent utiliser leur portable à l'extérieur des bâtiments pendant les heures de récréation et ils ont également accès au point-phone. *En cas d'urgence*, un message peut leur être transmis par le Directeur joignable par l'intermédiaire du standard ou en laissant un message sur le répondeur : **02.33.77.17.17** ou fax : 02.33.77.17.19.
- Argent de poche : il est fortement conseillé aux élèves du collège de garder peu d'argent sur eux ou dans leurs bagages, le nécessaire étant fourni sur place. L'Institut décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- **Il est totalement interdit de fumer**: que les inconditionnels du tabac y réfléchissent sérieusement avec leurs parents avant de s'inscrire... Toute personne en possession d'alcool ou de stupéfiants sera remise immédiatement à sa famille.
- **La décence et la propreté dans la tenue vestimentaire sont évidemment de règle. Certes il n'y a pas d'uniforme, mais une tenue convenant au travail scolaire, et non à la plage, est obligatoire !**

### **3. Vie religieuse :**

Une fois par semaine, les élèves qui le souhaitent auront la possibilité d'assister à **une messe célébrée dans la chapelle de l'Institut**. Pendant toute la durée du Cours de vacances, la chapelle est ouverte pour la prière. **Le 15 août**, fête de **l'Assomption** de la Vierge Marie, une sortie au **Mont Saint-Michel** est prévue, avec messe à l'abbatiale et traversée des grèves.

#### 4. Sorties :

- **La sortie des Vendredis 11 et 17 août** s'effectue après le devoir surveillé : 18h30 pour les 6<sup>ème</sup>-5<sup>ème</sup> ; 19h00 pour les autres. Retour possible le Dimanche soir avant 21h30 ou le Lundi matin pour 8h00.  
**ATTENTION : Le 15 août une sortie au Mont St-Michel, comprise dans le prix du séjour, sera proposée et il n'y aura pas de cours.**
- **Vendredi 24 août** : Départ après l'examen final, avec possibilité pour les parents d'un **bilan individualisé** en rencontrant chacun des professeurs à partir de 15h00, **sans rendez-vous**.

#### 5. IMPORTANT :

**Nous nous réservons le droit de remettre à sa famille tout élève dont la conduite causerait scandale ou simplement ferait obstacle au bon déroulement du Cours de vacances, ainsi que celui qui refuserait de fournir le minimum de travail et d'application y justifiant sa présence. Aucun remboursement ne pourra être envisagé en ce cas.**